

## Réunion du 20 JUIN 2006

Participants : M. Michel REPELIN (Vice-Président du Grand Lyon - Président du SPIRAL AIR), Mmes Véronique STARC (UIC Rhône-Alpes), Sylvie SUTTER (TOTAL Raffinerie de Feyzin), Marlène MORGE, Cécile FONTAGNE (COPARLY – RESPIRALYON) et Josianne COTE (DRIRE Rhône-Alpes – secrétariat du SPIRAL).  
MM. Yves GUITTON (UIC Rhône-Alpes), Jean-Jacques GILLOT (UIC Rhône-Alpes), Frédéric BOUVIER (COPARLY), Ernest HERNANDEZ (Mairie de Vénissieux), François SAVOIE (ADEME), René BARRAUD (UFC Que Choisir), Philippe RITTER (Ville de Lyon – Direction Ecologie), Thomas De CHARENTENAY (personnalité qualifiée), Franck MARZORATI (DRIRE Rhône-Alpes – GS 69), Jean-Marie BOUILLOT (DRIRE Rhône-Alpes – DEN) Arnaud LE FOLL (DRIRE Rhône-Alpes – Chef de DEN) et Gérard BERNE (secrétariat du SPIRAL- DRIRE Rhône-Alpes).

Excusés : MM. Pierre GAGNEUX (UCIL), Pierre CREPEAUX (Ecologie Urbaine – Grand Lyon),  
Mme Anne-Marie LAURENT (Conseil Général du Rhône)

M. REPELIN accueille M. Jean-Jacques GILLOT (venant du siège parisien d'Arkema) qui remplacera M. Yves GUITTON, délégué général de l'UIC Rhône-Alpes, dès son départ à la retraite.

### 1. Approbation du compte rendu de la réunion du 16 décembre 2005

Mme STARC demande la modification suivante :

*Page 4 – paragraphe 2.8 : «En 2003 Respiralyon a été financé presque entièrement par le Grand Lyon (36150 euros TTC), les 3 années qui suivent (2004 : 161150 euros, 2005 : 171000 euros et 2006 : 150000 euros) sont réparties entre l'Etat, le Grand Lyon et les industriels (APORA est chargé de faire l'appel de fonds aux industriels concernés). ... »*

Sous cette réserve, le compte rendu est adopté.

Mme STARC précise qu'elle a également des modifications concernant les comptes rendus des comités de pilotage de RESPIRALYON qu'elle formulera à l'occasion du prochain Copil.

### 2. Point sur le dispositif RESPIRALYON

#### 2-1 - Etat du réseau de Nez

M. BOUVIER fait un état des lieux du réseau qui comprend actuellement : 134 membres permanents et 113 membres suppléants, soit 247 volontaires mobilisés ; la couverture géographique est bien répartie. Il rappelle que des manifestations sont mises en place périodiquement afin de mobiliser les nez volontaires ; la dernière était intitulée « Effervé'sens », elle s'est déroulée début mars 2006 et comportait en 1<sup>ère</sup> partie une présentation du Bilan 2004 – 2005 de RESPIRALYON avec un échange avec les

participants, et en 2<sup>ème</sup> partie des interventions de professionnels de l'odorat et du goût sous la forme d'ateliers présentant : la méthode d'encapsulation des odeurs, la création de parfum, le web olfactif et enfin la dégustation de différents produits (miel, café, chocolat).

Le bilan 2004-2005 a été diffusé aux différentes instances<sup>1</sup> s'intéressant aux odeurs ainsi qu'aux nez volontaires et à toutes les personnes habitant le Grand Lyon qui ont signalé une odeur au SPIRAL depuis 2 ans.

## *2-2 – Opération pilote « sensibilisation aux odeurs locales »*

M. BOUVIER indique que ce bilan montre qu'il y a encore beaucoup de difficultés à traiter toutes les informations par manque de précisions sur les caractéristiques de certaines odeurs et sur leur origine ; cette situation a poussé RESPIRALYON à mettre en place une opération pilote de sensibilisation de 20 nez aux odeurs locales. Quatre sites ont été sélectionnés : la raffinerie de Feyzin, Rhodia Organique à Saint Fons, UCAR à Vénissieux et la Step de Pierre Bénite.

La raffinerie s'est portée volontaire pour expérimenter ce dispositif. La sensibilisation des 20 nez choisis dans une zone géographique représentative s'est déroulée en 3 étapes :

- visite du site de Feyzin
- remise de fioles renfermant chaque note odorante
- participation à un apprentissage in-situ

Les nez ont été très satisfaits de la visite du site et ont bien reconnu les 5 odeurs représentant la signature olfactive de la raffinerie établie avec la collaboration d'EOG (essence, gasoil, éthanol, naphta, traitement des eaux).

A ce jour, peu d'informations en retour (RESPIRALYON n'a reçu que 5 résultats ), les nez pilotes ne disposent des fioles que depuis le 12 mai.

Mme SUTTER précise que pour les résidus de combustion il y a un problème pour les mettre en flacon ; elle affirme néanmoins que l'opération lui paraît très intéressante pour permettre de discriminer, par exemple, le terme « chimie » trop souvent indiquée dans la caractérisation des odeurs.

## *2.3 Projet de recherche avec l'Ecole des Mines de Douai*

Le rapport de l'école des mines de Douai sera présenté lors de la prochaine réunion du SPIRAL AIR. Le document sera envoyé avant la réunion.

Actuellement, des prélèvements et des analyses des composés spécifiques sur les 4 sites préalablement choisis ont lieu tous les mois. M. BOUVIER précise que pour les pointes de styrène relevées par l'analyseur de COV situé à Feyzin et annoncées lors d'une précédente réunion, il a été constaté une nette décroissance ; en fait, c'était lié au produit isolant de la cabine de l'analyseur.

## *2.4 Actions DRIRE*

M. BERNE indique que des fiches récapitulatives de la situation olfactive des 4 entreprises les plus citées nommément, soit par le réseau de nez, soit par les signalements d'odeurs, ont été envoyées à ces industriels afin qu'ils en soient informés (raffinerie de Feyzin, Rhodia Organique, UCAR à Vénissieux, Compostage MSE à Décines). Il a été par ailleurs demandé

---

<sup>1</sup> Des exemplaires supplémentaires du Bilan 2004 – 2005 sont disponibles sur simple demande au secrétariat du SPIRAL (Tél. 04 37 91 44 49)

aux inspecteurs ICPE de la DRIRE de saisir l'opportunité d'une visite de ces établissements pour mettre à l'ordre du jour le problème des odeurs et pouvoir ainsi discuter des améliorations à apporter.

En réponse à M. GUITTON, M. BERNE indique qu'une diffusion de ces états récapitulatifs sera faite aux membres du Copil. Il signale qu'en 2005, 303 signalements d'odeurs ont été effectués par les habitants du Grand Lyon et 18 ont été adressés aux services compétents pour « suite à donner ». Pour 2006, il y a à ce jour 106 signalements d'odeurs dont 12 ont été adressés aux services compétents. Il signale que si les services techniques du Grand Lyon (pour odeurs d'égouts ou de Step) informent régulièrement en retour le SPIRAL de la suite qu'ils donnent aux signalement d'odeurs, il y a, en revanche, peu de retour des autres services sollicités.

M. BARRAUD demande si une baisse d'odeur a été identifiée pendant l'hiver ; M. BOUVIER vérifiera et lui donnera une réponse par messagerie électronique.

### *2-5 Point sur les nez électroniques*

Deux projets étaient envisagés, l'un sur une station d'épuration du Grand Lyon (Pierre Bénite), l'autre sur une des installations de la raffinerie de Feyzin.

Mme SUTTER indique qu'un nez électronique a été installé sur une cheminée, des observations seront effectuées pendant un mois et, en août, des prélèvements seront faits pour comparer l'enregistrement du nez et les analyses. Au dernier trimestre, le nez électronique devrait basculer en phase opérationnelle. Un point sera fait à la prochaine réunion.

M. BERNE indique que M. CREPEAUX l'a informé que la démarche du nez électronique pour une des Step du Grand Lyon n'est pas encore engagée car il subsiste un problème d'appel d'offre.

### **3. Financement et avenir du dispositif RESPIRALYON**

M. REPELIN rappelle que le dispositif est concret, qu'il est bien perçu par le public et qu'il donne des résultats ; il participe à l'amélioration du cadre de vie et s'inscrit dans une perspective de développement durable. Cette action est d'après lui très importante pour le Grand Lyon qui a largement contribué à son financement et il ne faut pas l'abandonner mais le risque est que, par un déficit de financement, le dispositif ne puisse plus continuer.

M. BOUVIER rappelle que le SPIRAL a confié à COPARLY l'exploitation du dispositif et que le principe, hormis la période de lancement, est que le financement soit équilibré entre Etat, Grand Lyon et industriels ; pour 2004, les industriels ont financé 80 % de leur part mais rien sur 2005 et 2006.

Mme STARC indique qu'APORA est une association fiscalisée et que le commissaire au compte demande qu'il soit établi une convention. Un projet a déjà été rédigé mais pas encore signé. M. GUITTON ajoute que l'APORA ne veut pas s'engager pour les industriels ne faisant pas partie d'APORA (côté chimie, APORA affirme qu'il n'y a eu aucune défaillance). Il rappelle que la règle choisie, c'est une participation des industriels proportionnelle à la TGAP.

M. LE FOLL indique qu'il faut faire le point sur les besoins et qu'il faut essayer de consolider la part des industriels jusqu'en 2006, il demande si l'APORA financera au même niveau (80 % de la part prévue) 2005 et 2006.

M. GUITTON juge que les budgets de fonctionnement présentés ne permettent pas de voir l'évolution année par année, il pense néanmoins possible de garder les industriels du début (ceux qui ont déjà payé) et déclare qu'il y a une nécessité à continuer avec les nez intéressés mais il faut contenir le dispositif sans inflation. Il indique que le poste budgétaire du personnel semble augmenter.

M. BOUVIER et M. BERNE précisent que ce poste a un peu progressé pour le lancement de RESPIRALYON mais qu'il est en baisse en 2006 du fait que le personnel n'est plus affecté à 100 % sur le dispositif.

M. LE FOLL indique que l'Etat également ne pourra pas assurer une inflation, se pose alors le problème de la suite du dispositif ; il explique qu'un périmètre est à redéfinir et que la convention est un élément clé pour pouvoir continuer.

M. BARRAUD pose la question du nombre de nez ; ne peut-on pas diminuer le nombre de nez par exemple en garder 35 à 40 avec les fioles pour avoir des résultats plus intéressants ? il rappelle que ce qui est important pour le citoyen ce sont les résultats.

M. REPELIN estime que le premier problème est d'apurer les comptes ; il lui semble également légitime de faire apparaître une somme dans la convention. Ensuite, il pense qu'il faut aussi se repositionner après ces 3 années d'exploitation en tenant compte des résultats de la recherche et de la nouvelle approche du réseau.

M. GUITTON indique que la CCI de Lyon n'est toujours pas engagée financièrement dans le dispositif ainsi que les chaufferies et les incinérateurs de déchets, il faut continuer à travailler sur le sujet.

Compte tenu de cette situation financière, M. BOUVIER pose concrètement la question de la poursuite des analyses avec les moyens mobiles dans le cadre du projet de recherche. M. GUITTON demande s'il n'existe pas à COPARLY une ligne budgétaire de recherche pour prendre en charge ce type d'analyses. M. REPELIN rappelle que c'est le SPIRAL qui a eu la volonté d'avancer sur les problèmes d'odeurs et il s'interroge sur la pertinence de confondre cette action spécifique avec les analyses sur les COV dont COPARLY a la charge.

M. RITTER, constatant les difficultés financières pour les analyses des prélèvements par canisters, pose la question du périmètre d'actions possible.

M. REPELIN propose de faire le bilan financier pour voir la nécessité de réduire le financement et organiser un comité de pilotage avant fin juillet.

M. GUITTON pense qu'il est opportun que la commission permanente du SPIRAL soit saisie de cette question ainsi que d'autres problèmes soulevés par d'autres groupes de travail du SPIRAL. Il souhaite que la CCI de Lyon recommence à s'occuper de ces problèmes d'environnement. Une réunion doit se dérouler prochainement entre les industriels et la DRIRE, ces sujets seront évoqués.

M. LE FOLL indique qu'il y a effectivement des sujets d'actualité qui pourraient être mis à l'ordre du jour d'une commission permanente (notamment le périmètre de RESPIRALYON, la prochaine campagne d'information sur les risques industriels, le décret constitutif des SPPPI à prendre en compte dans un nouvel arrêté préfectoral organisant le SPIRAL), celle-ci pourrait être organisée avant fin 2006.

En réponse à une remarque de M. GUITTON évoquant le rapport coût/bénéfice du dispositif RESPIRALYON, voir même son arrêt, M. HERNANDEZ exprime son inquiétude, il faut

d'après lui des résultats concrets sinon le public va se retourner vers l'Etat et donc la DRIRE, il affirme que personne n'a à gagner d'un arrêt du dispositif.

Pour M. BARRAUD, la question récurrente des habitants est de connaître la qualité de l'air respiré et son évolution, peu importe les moyens, c'est le résultat qui compte et il faut en informer la population.

M. REPELIN souhaite réorienter le réseau de manière à ce qu'il soit plus performant sur la qualification des odeurs et donc de leur source.

#### **4. Implication du SPIRAL AIR dans le PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère)**

M. MARZORATI rappelle les travaux de préparation du PPA (le PPA devrait être terminé à l'automne 2007) et présente un rapide état des lieux d'où il ressort que les polluants qui posent problème sont principalement les COV et le dioxyde d'azote (provenant des automobiles) ; le dioxyde de soufre présente une situation satisfaisante au moins pour l'agglomération lyonnaise.

Il indique qu'un certain nombre de mesures vont être proposées et il est proposé que le SPIRAL AIR soit mis à contribution pour certaines d'entre elles.

##### *Mesures pour le transport :*

- Péage urbain sur le périphérique
- Réduction de vitesse sur les autoroutes et les voies urbaines
- Interdiction des VUL (voitures utilitaires légères) et PL (poids lourds) suivant un calendrier basé sur les normes euro (normes en fonction des émissions de polluants)
- Traitement cas par cas des axes de circulation les plus pollués
- Réglementation pour le stationnement et le transport en commun.

##### *Mesures pour le secteur industriel :*

- Programme national de réduction des polluants (baisse de 40 % en 2001/2006 pour les Nox, Sox et les COV)
- Réduction de 20 % des émissions de particules en suspension (installation de combustion lié à la production et à certains process)
- Contrôle des stations services sur leur équipement de récupération des vapeurs d'hydrocarbures – étendre cet équipement à l'ensemble des stations services existantes
- Renforcer le contrôle des chaudières : mis à jour de l'arrêté préfectoral instaurant une ZPS (zone de protection spéciale)

##### *Secteur résidentiel tertiaire et artisanal :*

- Développer le solaire thermique
- Encadrer la combustion du bois
- Renforcer le contrôle des chaudières
- Renforcer l'interdiction de brûlage de déchets à l'air libre
- Opérations collectives COV dans l'artisanat

M. RITTER explique que son service a contrôlé jusqu'en 2000 les chaudières des particuliers ; il se pose très vite le problème des moyens en personnel pour faire respecter un tel arrêté préfectoral, par exemple comment contrôler l'interdiction du brûlage de déchets, comment contrôler les chaudières à bois ?

M. BERNE rappelle les 4 points sur lesquels il est proposé que le SPIRAL AIR travaille :

- Baisse de 20 % des émissions de particules en suspension pour le secteur industriel

- Refonte de l'arrêté préfectoral relatif à la ZPS en focalisant sur les chaudières
- En concertation avec les organisations professionnelles, abaisser à 500 m3 le seuil d'équipement pour récupérer les vapeurs d'hydrocarbures
- Poursuite du travail sur les odeurs

Mettre en place une concertation, prendre le relais du PPA. On peut se poser la question cela rentre-t-il dans le concept des SPPPI ?

M. RITTER explique que pour les stations services c'est un problème de santé publique (protéger les habitants proches de ces stations) et cette mesure mérite une réelle volonté politique même si ça n'exclut pas une concertation.

M. BOUVIER pose la question du suivi du PPA pour lequel le SPIRAL AIR pourrait éventuellement être impliqué.

M. REPPELIN rappelle l'implication et l'expérience du SPIRAL AIR notamment dans une opération (« pressing propre ») qui visait à inciter les professionnels à appliquer volontairement des mesures restrictives.

Après discussion, il est convenu que ces propositions méritent réflexion ; le sujet sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

## 5. Autre point

La raffinerie Total de Feyzin, très sensibilisée sur les problèmes d'odeurs, a demandé à participer au comité de pilotage du dispositif RESPIRALYON ; sa demande est acceptée à l'unanimité des présents.

-----

### **Remarques de l'APORA concernant le CR de la réunion SPIRAL AIR du 20 juin 2006**

*Remarques et/ou modifications en italique ou barrée*

- Page 1 : Véronique STARC (APORA / UIC Rhône-Alpes)
- page 1 : M. Jean-Jacques GILLOT (*actuel Directeur de la Sécurité Opérationnelle chez ARKEMA*) qui remplacera M. Yves GUITTON, délégué général de l'UIC Rhône-Alpes, *dès lors* de son départ à la retraite.
- page 3 et 4 – financement et avenir du dispositif RESPIRALYON
  - paragraphe 2 : 80 % de leur part mais rien *encore* sur 2005 et 2006.
  - paragraphe 3 : Mme STARC indique qu'APORA est une association fiscalisée et que le commissaire aux comptes demande qu'il soit établi une convention *réglementée*. *Il est en effet indispensable d'avoir une base juridique pour la comptabilité d'APORA*. Un projet de convention *réglementée* a été rédigé *dès novembre 2005* mais *n'a pas été signé par COPARLY*. M. GUITTON ajoute qu'APORA (*association interprofessionnelle dans le domaine de l'environnement en Rhône-Alpes*) *ne peut pas payer les contributions des établissements qui n'ont pas voulu s'engager, encore plus pour ceux qui ne sont pas ses adhérents*. *Les établissements qui adhèrent à l'Union des Industries Chimiques Rhône-Alpes se sont bien engagés dans l'opération RESPIRALYON*. Il rappelle que la règle choisie est une participation des établissements de l'agglomération lyonnaise au prorata de leur TGAP air payée à COPARLY.
  - M. GUITTON juge que les budgets de fonctionnement présentés ne permettent pas de voir l'évolution année par année, il pense néanmoins possible de garder les industriels du début (ceux qui ont *déjà payé en 2004*) et déclare qu'il y a une nécessité à continuer avec les nez intéressés (*ne plus chercher à en recruter*), mais il faut contenir le dispositif sans inflation, *voire*

*même envisager une réduction, un allègement.* Il indique que le poste budgétaire du personnel semble augmenter.

- *Vu que l'odeur la plus sentie est celle dite de « gaz d'échappement », M. BARRAUD ...*
- *Après le chapitre « M. REPPELIN estime ... » (préciser d'ailleurs « convention entre COPARLY et APORA », le terme « résultats de la recherche » n'est pas très*

*clair, peut-on mieux l'expliciter ?) ajouter le paragraphe suivant : Comme certains participants pensent qu'APORA a déjà commencé la collecte des fonds auprès des industriels pour 2005 et 2006, Mme STARC insiste sur le fait que les appels de fonds 2005-2006 n'ont pas été lancés auprès des industriels, la convention entre APORA et COPARLY n'ayant pas été signée. Elle indique que si une convention est signée, elle pourra commencer des simulations pour estimer une somme collectée. Il est clair qu'APORA ne pourra s'engager que sur des montants effectivement collectés.*

- *M GUITTON indique que la CCI de Lyon n'est toujours pas engagée financièrement dans le dispositif ainsi que les chaufferies collectives et les incinérateurs d'ordures ménagères ne se sont pas tous engagés dans le dispositif, il faut continuer à travailler sur le sujet, même si un gros travail d'explication a été fait individuellement auprès des établissements concernés (tous les établissements ne s'étant pas engagés ont été rencontrés par M. GUITTON et Mme STARC).*

- *M. GUITTON pense ... Il souhaite que la CCI de Lyon recommence à s'occuper de ces problèmes d'environnement s'implique davantage dans les actions d'environnement, notamment dans le cadre du SPIRAL, et de RESPIRALYON en particulier.*

- *page 5 – mesures pour le transport : VUL (voitures-véhicules utilitaires légers)*
- *page 5 – mesures pour le secteur industriel : réduction de 20 % des émissions de particules en suspension (émissions issues des combustions et/ou des process)*
- *page 6 – mesures pour le secteur industriel : 500 m3/an*